

Grève des équipements sportifs : la Justice donne raison à la Ville de Paris

Le Tribunal administratif de Paris a donné une nouvelle fois raison à la Ville de Paris, mercredi, en confirmant la légalité des mesures prises pour assurer l'ouverture des équipements sportifs, confrontés à une grève depuis un an.

Depuis près d'un an, une centaine d'agents de la Direction de la Jeunesse et des Sports est en grève le dimanche pour demander la revalorisation de l'indemnité perçue au titre du travail dominical. La Ville de Paris a formulé à plusieurs reprises des offres concrètes, pour permettre une sortie par le haut de ce conflit. Malheureusement, certains syndicats n'ont eu de cesse de perturber le dialogue social, choisissant d'étendre le mouvement au samedi puis au mercredi.

Face à cette attitude irresponsable, qui a impacté durement les Parisiens et les clubs sportifs, la Ville de Paris est intervenue pour permettre la continuité du service public. Elle a soumis les agents grévistes à une obligation de prévenance, 48h à l'avance, redéployé ses agents non-grévistes et sollicité des agents vacataires volontaires, pour assurer l'ouverture des équipements.

Certains syndicats ont contesté la légalité de ces mesures auprès du Tribunal administratif. Leur première requête a été rejetée début avril, sur la forme de leur recours en urgence. Leur seconde requête vient d'être rejetée, mardi 21 avril, cette fois sur le fond du recours.

Dans son ordonnance, rendue publique mercredi, le juge des référés souligne « *qu'aucun des moyens invoqués n'est de nature à faire naître un doute sérieux quant à la légalité de la note de service du 23 mars 2015 par laquelle la Ville de Paris a fixé des règles sur les modalités de déclaration de grève des personnels travaillant dans les équipements sportifs de la Ville de Paris* ».

La Ville de Paris salue cette décision, qui conforte son action en faveur de la continuité du service public. Elle maintiendra, tout le temps nécessaire, ces mesures dont les retombées sont très positives pour les usagers.

L'essentiel des équipements est désormais rouvert le week-end et le mercredi. Samedi 18 avril, seuls 59 agents étaient grévistes (-30 par rapport à la semaine précédente) et seuls 15 établissements sur 286 étaient fermés (-13). Dimanche 19 avril, 81 agents étaient grévistes (-12) et 29 établissements fermés (-6). Ce mercredi matin, 13 agents étaient grévistes et 3 établissements fermés.

La Ville de Paris maintient par ailleurs sa volonté d'une sortie de ce conflit par le dialogue social.